



L'EFLP recherche un.e **professeur.e de collègue français – histoire géographie – EMC - Arts**

Poste vacant à temps plein

Prise de poste au 1^{er} septembre 2024

Contrat jusqu'au 30 juin 2026 renouvelable

Mission

- S'investir dans la mise en œuvre de notre projet d'établissement
- Devenir le professeur référent des classes de collèges pour les matières littéraires et artistiques (effectifs très réduits)
- Devenir acteur dans un projet éducatif plurilingue ambitieux en coordonnant, avec la direction, les actions des intervenants en langue pour les adapter aux parcours linguistiques des élèves

Profil

- Professeur titulaire ou non de l'Éducation nationale
- Qualification FLE/FLSco ou expérience avérée dans l'accueil d'élèves néo-francophones

Aptitudes

- A travailler en équipe au déploiement d'actions pédagogiques inscrites dans les axes d'un projet
- A faire évoluer ses pratiques pour les adapter aux besoins et aux réalités du contexte et du public
- A accueillir des enfants et des familles de cultures différentes

Compétences

- Conception d'une pédagogie différenciée
- Anglais et/ou lao

Qualités

- Motivation, constance, adaptabilité, flexibilité, responsabilité

*Temps plein de l'établissement :

- 18h d'enseignement + 72h annuelles de concertation école

- 1 à 2h hebdomadaires facultatives d'encadrement de l'étude, rémunérées en heures supplémentaires (vacations)

Dépôt des candidatures : info@ef-lp.org Les candidatures seront traitées au fil de leur arrivée

Dossier de candidature : Lettre de motivation, CV, Copie des diplômes, Rapports d'inspection, Avis des chefs d'établissement – extrait de casier judiciaire vierge à prévoir en cas de recrutement.

CONDITIONS :

Salaire : à partir de 1100 USD/mois sur 12 mois selon notre grille salariale

Protection santé : Forfait de 1000 USD pour une année scolaire complète

Fiscalité : Prise en charge

Prime «Transport»: 500 USD/an

Prime d'installation (1ère année) : 250 USD

Assurances professionnelles : responsabilité civile et accident

Visa et permis de travail : fournis pour le salarié

Frais de scolarité des enfants : exonération sauf frais de (ré-)inscription et CNED pour les collégiens